



## Programme Nutrition, prévention et santé des enfants et adolescents en Aquitaine

**Volet 1 :**

Dépistage obésité

**Volet 2 :**

**Offre alimentaire**

**Volet 3 :**

Action pédagogique

Etat des lieux de l'offre alimentaire (hors restauration) dans les collèges et les lycées de l'Académie de Bordeaux en 2004-2005 et données de suivi 2005-2006

**Rapport établi par : Elodie Saubusse, Sylvie Maurice-Tison, et Hélène Thibault**

[www.nutritionenfantaquitaine.fr/](http://www.nutritionenfantaquitaine.fr/)

**Mars 2006**

Correspondance : Hélène Thibault  
Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement,  
ISPED - Université Victor Segalen Bordeaux 2  
146, rue Léo-Saignat. 33076 Bordeaux

**ISPED**



# SOMMAIRE

CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ENQUETE « EPLE » .....	3
1. Contexte .....	3
2. Objectif .....	4
POPULATION ET METHODES DE L'ENQUETE .....	5
1. Etablissements étudiés .....	5
2. Mode de recueil de données.....	5
3. Traitement des données et choix des échantillons étudiés.....	6
RESULTATS : NOMBRE D'ETABLISSEMENTS REpondANTS .....	7
CARACTERISTIQUES ET REPRESENTATIVITE DE L'ECHANTILLON D'ETABLISSEMENTS REpondANTS .....	7
OFFRE ALIMENTAIRE (HORS RESTAURATION) EN 2004-2005 DANS LES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE.....	11
1. Types d'offre alimentaire accessibles aux élèves scolarisés dans le secondaire (N=451) .....	11
2. Description des modalités de l'offre alimentaire dans l'enceinte scolaire .....	13
2.1 Description des modalités de la distribution alimentaire gratuite aux élèves.....	13
2.1.1 Horaires de distribution alimentaire gratuite aux élèves (N=89).....	13
2.1.2 Composition de l'offre alimentaire dans le cadre de la distribution gratuite.....	14
2.2 Description des modalités de la vente dans l'enceinte scolaire .....	15
2.2.1 Lieux et horaires de la vente dans l'enceinte scolaire.....	15
2.2.2 Localisation de la vente dans l'établissement.....	15
2.2.3 Horaires de la vente dans l'établissement.....	15
2.2.4 Composition des aliments proposés à la vente dans l'enceinte scolaire.....	16
2.3 Description des modalités de l'offre proposée par les distributeurs automatiques.....	17
2.3.1 Localisation des distributeurs automatiques dans les établissements du 2 <sup>nd</sup> degré	17
2.3.2 Nombre des distributeurs automatiques dans les établissements du second degré.	17
2.3.3 Composition de l'offre alimentaire dans les distributeurs automatiques.....	18
3. Adéquation des différents types d'offre alimentaire disponibles dans l'enceinte scolaire avec les recommandations.....	18

FONTAINES A EAU ET POINTS D'EAU DANS LES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE .....	19
1. Description des points d'eau selon leur type et leur accessibilité par les élèves .....	19
2. Description des points d'eau indifféremment de leur localisation et de leur accessibilité par les élèves .....	20
2.1 Type de points d'eau selon l'établissement .....	20
2.2 Type de points d'eau selon le secteur public ou privé .....	20
 FONTAINES A LAIT DANS LES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE.....	21
1. Nombre d'établissements possédant une fontaine à lait .....	21
1.1 Fréquence de fontaine à lait selon le département .....	21
1.2 Fréquence de fontaine à lait selon le type d'établissements .....	21
1.3 Fréquence de fontaine à lait selon le secteur public ou privé .....	22
2. Nombre et type de fontaines à lait .....	22
2.1 Nombre et localisation de fontaines à lait.....	22
2.2 Types de lait présents dans les fontaines à lait .....	22
 DONNEES DE SUIVI DE L'ENQUETE : RENTREE 2005 .....	23
1. Nombre d'établissements répondants .....	23
2. Sources d'information des établissements concernant sur la suppression des distributeurs automatiques dans les établissements du second degré .....	24
3. Application de la loi sur la suppression des distributeurs automatiques dans les établissements répondants.....	24
4. Prévision d'installation de fontaines à eau.....	25
 DISCUSSION.....	26
1. Représentativité.....	26
2. Offre alimentaire (hors restauration) dans les établissements du second degré .....	26
3. Fontaines à eau et autres points d'eau.....	27
4. Fontaines à lait dans les établissements du second degré .....	27
5. Données de suivi de l'enquête à la rentrée 2005.....	28
 ANNEXES	
Annexe 1 :	
Lettre du recteur du 8 septembre 2005 aux chefs d'établissement du second degré .....	29
 Annexe 2 : Questionnaire de l'enquête EPLE	
« Enquête sur l'offre alimentaire hors repas auprès des collèges et lycées d'Aquitaine » .....	32
 Annexe 3 :	
Lettre du recteur du 8 mars 2005 aux chefs d'établissement du second degré.....	35

# CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ENQUETE « EPLE »

## 1. Contexte

Cette enquête est issue des données recueillies dans la première phase du programme « **Nutrition, Prévention et Santé des enfants et adolescents en Aquitaine** » dont l'objectif général est d'améliorer le comportement des enfants et adolescents en termes d'alimentation et d'activité physique, de manière à stabiliser la prévalence de l'obésité de l'enfant en région Aquitaine. Le contexte général du Programme National Nutrition Santé (PNNS) est détaillé dans le document : « Contexte général et scientifique ».

Cette enquête est plus spécifiquement liée au Volet n°2 du programme « *Améliorer l'offre alimentaire en milieu scolaire et périscolaire* » dont l'objectif est de mettre en place, d'une part des actions visant à améliorer l'offre alimentaire dans l'enceinte scolaire de manière adaptée aux différents cycles scolaires et d'autre part un accompagnement de ces actions auprès des élèves, parents, enseignants et personnels encadrants.

Pour les collèges et lycées, il s'agit plus particulièrement d'améliorer l'offre alimentaire des produits vendus dans les EPLE (Etablissements Publics Locaux d'Education) et d'accompagner la suppression des distributeurs automatiques prévues dans loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique.

Ainsi, des recommandations ont été élaborées dans le cadre du programme « **Nutrition, Prévention et Santé des enfants et adolescents en Aquitaine** » sur la base des recommandations du PNNS et de loi relative à la politique de santé publique. Ces recommandations ont été adressées en septembre 2006 par le recteur de l'Académie de Bordeaux aux chefs d'établissements (cf. lettre du recteur de septembre 2005 en annexe 1 et site du programme <http://www.nutritionenfant.aquitaine.fr/>).

Dans son courrier de septembre 2006, le recteur de l'Académie de Bordeaux précise que « *le programme prévoit de mettre en place des actions visant à améliorer l'offre alimentaire des produits vendus dans les EPLE et en particulier dans le cadre des foyers des élèves* ».

Il précise qu'il est conseillé de veiller à :

- ***favoriser la consommation de fruits,***
- ***privilégier l'eau, les purs jus de fruits, le lait ou les produits laitiers demi écrémés, le pain, les céréales non sucrées,***
- ***limiter la disponibilité des produits à forte densité énergétique riches en sucre et matières grasses (biscuits, barres chocolatées, viennoiseries, confiseries, sodas et autres boissons sucrées...).*** »

Dans son courrier de septembre 2006, le recteur de l'Académie de Bordeaux donne également des recommandations en termes d'horaire en rappelant qu' « *il convient également d'être vigilant sur les horaires de vente ou de distribution des aliments de manière à ne pas favoriser le grignotage en essayant de se rapprocher des horaires du petit déjeuner (début de matinée) et du goûter (milieu de l'après midi).* »

Enfin, le courrier du recteur précise que conformément à l'application de la « *loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, en particulier sur son article 30, « Les distributeurs automatiques de boissons et produits alimentaires payants et accessibles aux élèves sont interdits dans les établissements scolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005.* »

## 2. Objectif

Au cours de l'année 2004-2005 un état des lieux de l'offre alimentaire en dehors de la restauration scolaire, dans les collèges et lycées d'Aquitaine, a été réalisé en vue de guider les modalités d'intervention visant à améliorer cette offre (Volet n°2 du programme « **Nutrition, Prévention et Santé des enfants et adolescents en Aquitaine** »).

En outre, au début de l'année 2005-2006, le Rectorat a rassemblé des données complémentaires pour apprécier l'application de la loi relative à la politique de santé publique sur le terrain. Les principaux résultats issus de ces données seront présentés en complément de notre étude.

# POPULATION ET METHODES DE L'ENQUETE

« Etat des lieux de l'offre alimentaire (hors restauration) dans les collèges et les lycées de l'Académie de Bordeaux en 2004-2005 »

## 1. Etablissements étudiés

L'enquête a porté, sur l'ensemble des 536 établissements publics et privés sous et hors contrat - collèges, lycées, lycées professionnels et Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) - de l'Académie de Bordeaux. Cette enquête se situe dans le cadre d'un état des lieux de l'offre alimentaire en 2004-2005 dans les établissements scolaires du second degré,

## 2. Mode de recueil de données

Il s'agit d'une enquête par questionnaire, chaque établissement devant compléter un questionnaire.

### ➤ *Conception du questionnaire*

Pour réaliser le recueil de données, un questionnaire a été mis au point (cf. annexe 2) par le groupe de travail « offre alimentaire du second degré » composé de médecins, d'infirmières et autres professionnels (chefs d'établissement, gestionnaires) de l'Education Nationale.

### ➤ *Corps du questionnaire*

Il comprend cinq parties, quatre portent sur la distribution d'aliments et de boissons dans les établissements et une sur la présence de commerces alimentaires, restauration rapide et distributeurs automatiques à proximité des établissements scolaires.

Les différents types d'« offre alimentaire » proposés dans l'enceinte de l'établissement sont la distribution gratuite, la vente, les distributeurs automatiques et les fontaines :

- concernant la distribution gratuite, il était demandé de préciser les horaires et la fréquence par semaine de distribution pour trois sortes d'aliments : les viennoiseries, le pain, les fruits et autres aliments ;
- concernant la vente, les mêmes critères que pour la distribution gratuite étaient retenus. Le panel des aliments proposés était plus large : outre les aliments cités ci-dessus, figurent les chocolatinnes, les barres chocolatées, les boissons sucrées, le lait/les laitages et les boissons chaudes. Le lieu de la vente était également demandé (foyer des élèves, maison des lycéens...) ;
- concernant les distributeurs automatiques, il était demandé leur nombre et leur lieu dans chaque établissement scolaire, ainsi que les aliments proposés : barres chocolatées, biscuits apéritifs (chips), boissons sucrées, eau, boissons chaudes et potages ;
- concernant la présence de fontaines dans les collèges et lycées, le questionnaire était composé de deux items : l'un relatif aux fontaines à lait et l'autre au lieu, au nombre et au type de fontaines à eau (bouteille, jet...) et d'eau proposée (réfrigérée ou non). Une dernière question portait sur la présence de robinets d'eau potable permettant aux élèves de boire, en dehors des robinets des toilettes.

Enfin, les établissements étaient interrogés sur la présence ou non de distributeurs automatiques, de restauration rapide et/ou de commerces alimentaires à proximité des établissements scolaires.

De plus, en début de questionnaire, il était demandé le type, le statut et le département de l'établissement scolaire. A chaque différente partie, un espace pour des commentaires était proposé.

➤ *Collecte des questionnaires*

Ce questionnaire a été adressé par mail aux chefs d'établissement, à partir du 15 mars 2005, par le secrétariat du service médical du Rectorat, accompagné d'une lettre du Recteur et d'un résumé du Programme Nutrition, Prévention et Santé des enfants et adolescents en Aquitaine (cf. annexe 3). Plusieurs relances ont été effectuées.

Un seul questionnaire était à remplir par établissement du second degré ; leur réponse était attendue pour le 30 mai 2005 au plus tard. Les établissements disposaient de plusieurs modes de réponse au questionnaire :

- par courrier,
- par fax,
- par messagerie via Internet sous forme de formulaire Word en pièce jointe, ou en texte dans le corps du message.

### **3. Traitement des données et choix des échantillons étudiés**

Les réponses des questionnaires reçus par courrier ont été saisies à l'aide du logiciel Epidata. Les questionnaires renvoyés par Internet sont arrivés sous forme de formulaires Word. Les données ont été exportées sous Excel, qu'elles proviennent du logiciel Epidata ou des formulaires Word, et les variables ont été transmises.

L'analyse des réponses a été réalisée à l'aide des logiciels Excel et Epi info. Pour comparer les fréquences, le test du  $\chi^2$  a été utilisé avec un seuil de significativité  $\alpha = 0,05$ .

## RESULTATS

### NOMBRE D'ETABLISSEMENTS REpondANTS

Au total, 410 questionnaires ont été exploitables. Certains se sont révélés communs à plusieurs établissements (par exemple, même chef d'établissement pour un collège et un lycée). Ils nous ont permis de décrire la situation de 451 établissements au total. Le **taux de réponse est donc de 84,1%**, sachant que dans la région, 536 établissements du second degré, publics ou privés, sont répertoriés par le Rectorat (cf. Tableau 1).

### CARACTERISTIQUES ET REPRESENTATIVITE DE L'ECHANTILLON D'ETABLISSEMENTS REpondANTS

Le tableau ci-après détaille le nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête par rapport au nombre total d'établissements présents dans l'Académie de Bordeaux, selon le département.

**Tableau 1 : Taux de réponse des établissements scolaires du second degré selon le département (Etat des lieux de l'offre alimentaire 2004-2005)**

Département	Etablissements répondants	Etablissements de l'Académie de Bordeaux	Taux de réponse
	Effectif (%)	Effectif (%)	
Dordogne (24)	63 (14%)	71 (13%)	88,7%
Gironde (33)	183 (41%)	207 (39%)	88,4%
Landes (40)	51 (11%)	62 (12%)	82,3%
Lot-et-Garonne (47)	47 (10%)	56 (10%)	83,9%
Pyrénées-Atlantiques (64)	107 (24%)	140 (26%)	76,4%
Aquitaine	451 (100%)	536 (100%)	84,1%

Dans tous les départements, plus de trois-quart des établissements ont répondu.

La distribution répondants/non-répondants est cependant significativement différente selon les départements ( $p=0,0349$ ). Le taux de réponse le plus élevé se situe en Dordogne avec 88,7% (soit 63 établissements sur 71) et le plus bas dans les Pyrénées-Atlantiques avec 76,4% (soit 107 établissements pour 140).

**Tableau 2 : Taux de réponse des établissements scolaires du second degré selon le type d'établissement (Etat des lieux de l'offre alimentaire 2004-2005)**

Type d'établissement	Etablissements répondants	Etablissements de l'Académie de Bordeaux	Taux de réponse
	Effectif (%)	Effectif (%)	
Collèges	285	338	84,3 %
Lycées généraux	86	106	81,1 %
Lycées professionnels	75	87	86,2 %
EREA	5	5	100%

On constate que quel que soit le type d'établissement, le taux de réponse dépasse toujours 80%. La distribution répondants/non-répondants n'est pas significativement différente selon le type d'établissement.

La distribution des établissements et les taux de réponse selon le département et par type d'établissement figure dans le tableau ci-après.

**Tableau 3 : Taux de réponse des établissements selon le département et par type d'établissement (Etat des lieux de l'offre alimentaire 2004-2005) – Effectif (%)**

<b>Collèges</b>	Répondants	Académie de Bordeaux	Taux de réponse
Dordogne (24)	39 (13,7%)	46 (13,6%)	84,8%
Gironde (33)	111 (39,0%)	127 (37,6%)	87,4%
Landes (40)	36 (12,6%)	41 (12,1%)	87,8%
Lot-et-Garonne (47)	31 (10,9%)	38 (11,2%)	81,6%
Pyrénées-Atlantiques (64)	68 (23,9%)	86 (25,4%)	79,1%
<b>Total Collège</b>	<b>285 (100%)</b>	<b>338 (100%)</b>	<b>84,3%</b>

<b>Lycées généraux</b>	Répondants	Académie de Bordeaux	Taux de réponse
Dordogne (24)	13 (15,1%)	13 (12,3%)	100%
Gironde (33)	39 (45,4%)	44 (41,5%)	88,6%
Landes (40)	5 (5,8%)	9 (8,5%)	55,6%
Lot-et-Garonne (47)	9 (10,5%)	10 (9,4%)	90,0%
Pyrénées-Atlantiques (64)	20 (23,3%)	30 (28,3%)	66,7%
<b>Total lycée général</b>	<b>86 (100%)</b>	<b>106 (100%)</b>	<b>81,1%</b>

<b>Lycées professionnels</b>	Répondants	Académie de Bordeaux	Taux de réponse
Dordogne (24)	10 (13,3%)	11 (13,3%)	90,9%
Gironde (33)	31 (41,3%)	34 (41,8%)	91,2%
Landes (40)	9 (12,0%)	11 (9,2%)	81,8%
Lot-et-Garonne (47)	6 (8,0%)	7 (8,2%)	85,7%
Pyrénées-Atlantiques (64)	19 (25,3%)	24 (27,6%)	79,2%
<b>Total lycée professionnel</b>	<b>75 (100%)</b>	<b>87 (100%)</b>	<b>86,2%</b>

Le taux de réponse des collèges des Landes et de Gironde est un peu plus élevé que celui des autres départements, sans que les réponses soient statistiquement différentes entre les départements.

La distribution des lycées répondants/non-répondants ne diffère pas significativement selon les départements, sur le plan statistique, mais on constate de grandes disparités, les deux extrêmes étant les lycées de Dordogne qui ont tous répondu (100%), et les Landes (5 répondants sur 9, soit 55,6%).

La distribution des lycées professionnels répondants/non-répondants n'est pas significativement différente selon les départements.

Enfin, parmi les établissements répondants, on comptait également 5 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

**Tableau 4 : Taux de réponse des établissements scolaires du second degré selon le statut public – privé (Etat des lieux de l'offre alimentaire 2004-2005)**

Secteur	Etablissements répondants	Etablissements de l'Académie de Bordeaux	Taux de réponse
	Effectif (%)	Effectif (%)	
Etablissement public	340 (75,4%)	384 (71,6%)	88,4%
Etablissement privé	111 (24,6%)	152 (28,4%)	73,0%
Sous contrat	102 (22,6%)	131 (24,4%)	77,9%
Hors contrat/Non précisé	9 (2,0%)	21 (3,9%)	42,9%
Total d'établissements	451 (100%)	536 (100%)	84,1%

La distribution répondants/non-répondants est significativement différente ( $p < 0,0001$ ) selon le statut public-privé : les établissements publics ont davantage répondu (88% de répondants) que les établissements privés (73%).

**Tableau 5 : Taux de réponse des établissements scolaires du second degré selon le statut ZEP - non ZEP (Etat des lieux de l'offre alimentaire 2004-2005)**

Statut ZEP / Non ZEP	Etablissements répondants	Etablissements de l'Académie de Bordeaux	Taux de réponse
	Effectif (%)	Effectif (%)	
Etablissement ZEP	36 (8,0%)	39 (7,2%)	92,3%
Etablissement non ZEP	415 (92,0%)	496 (92,5%)	83,7%
Total	451 (100%)	536 (100%)	84,3%

La distribution répondants/non-répondants selon le statut Zone d'Education Prioritaire (ZEP) – non ZEP n'est pas significativement différente.

**Tableau 6 : Taux de réponse des établissements scolaires du second degré selon la taille des communes (Etat des lieux de l'offre alimentaire 2004-2005)**

Taille de communes	Etablissements répondants		Etablissements de l'Académie de Bordeaux		Taux de réponse
	Effectif (%)	Effectif (%)	Effectif (%)	Effectif (%)	
Communes rurales	67	(14,9%)	79	(14,7%)	84,8%
Communes urbaines :	384	(85,1%)	457	(85,3%)	84,0%
< 5 000 hab.	59	(13,1%)	63	(11,8%)	93,7%
de 5 000 à <10 000 hab.	48	(10,6%)	55	(10,3%)	87,3%
de 10 000 à <20 000 hab.	31	(6,9%)	43	(8,0%)	72,1%
de 20 000 à <50 000 hab.	35	(7,8%)	45	(8,4%)	77,8%
de 50 000 à <100 000 hab.	48	(10,6%)	55	(10,3%)	87,3%
de 100 000 à <200 000 hab.	57	(12,6%)	73	(13,6%)	78,1%
de 200 000 à <2 millions hab.	106	(23,5%)	123	(23,0%)	86,2%
Nombre total d'établissements	451	(100,0%)	536	(100,0%)	84,1%

La distribution des établissements répondants/non-répondants n'est pas significativement différente selon les communes urbaines ou rurales.

Rappelons que la classification rurale / urbaine considère la commune de l'établissement fréquentée et non les communes où sont domiciliés les enfants. Ainsi, un collège classé urbain, implanté dans une petite ville (moins de 5 000 habitants) peut comporter autant d'élèves de cette ville que d'élèves des communes alentour. La classification rurale/urbaine ne sera donc pas utilisée pour comparer les établissements.

Au total, les taux de réponses supérieurs à 80 % et les effectifs des différents types d'établissements et des différents départements vont permettre d'étudier et de comparer les résultats concernant l'offre alimentaire selon le niveau d'établissement et pour certains items selon le département.

La distribution selon les milieux ZEP- non ZEP et rural-urbain reflète celle de la région et les résultats globaux pourront donc être utilisés, mais les effectifs ne permettent pas la comparaison de leurs résultats respectifs. Seuls les établissements privés sont sous-représentés dans cette étude en raison de leur plus faible taux de réponse.

# OFFRE ALIMENTAIRE (HORS RESTAURATION) EN 2004-2005 DANS LES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE

## 1. Types d'offre alimentaire accessibles aux élèves scolarisés dans le secondaire (N=451)

Dans le cadre de cette enquête, les établissements ont été interrogés sur le type d'offre alimentaire (distribution gratuite, vente, distributeurs automatiques) proposé aux élèves dans l'enceinte scolaire en 2004-2005 mais également sur les commerces et autres types de restauration qui leur est accessible à proximité.

**Tableau 7a : Distribution des collèges, lycées généraux et professionnels d'Aquitaine (Hors EREA) selon les modalités de l'offre alimentaire dans l'enceinte de l'établissement – Effectif (%)**

	Distribution gratuite	Distributeurs automatiques	Vente	Total
<b>Collèges</b>				
Dordogne (24)	8 (20,5%)	10 (25,6%)	23 (59,0%)	39 (100%)
Gironde (33)	15 (13,5%)	20 (18,0%)	64 (57,7%)	111 (100%)
Landes (40)	8 (22,2%)	10 (27,8%)	22 (61,1%)	36 (100%)
Lot-et-Garonne (47)	3	6 (19,4%)	12 (38,7%)	31 (100%)
Pyrénées-Atlantiques (64)	9 (13,2%)	13 (19,1%)	41 (60,3%)	68 (100%)
<b>Total Collège</b>	<b>43 (15,1%)</b>	<b>59 (20,7%)</b>	<b>162 (56,8%)</b>	<b>285</b>
<b>Lycées généraux</b>				
Dordogne (24)	5	10 (76,9%)	9 (69,2%)	13 (100%)
Gironde (33)	5	35 (89,7%)	32 (82,1%)	39 (100%)
Landes (40)	1	4	3	5 (100%)
Lot-et-Garonne (47)	3	8 (88,9%)	5	9 (100%)
Pyrénées-Atlantiques (64)	2	19 (95,0%)	13 (65,0%)	20 (100%)
<b>Total lycée général</b>	<b>16 (18,6%)</b>	<b>76 (88,4%)</b>	<b>62 (72,1%)</b>	<b>86</b>
<b>Lycées professionnels</b>				
Dordogne (24)	4	9 (90,0%)	6 (60,0%)	10 (100%)
Gironde (33)	10 (32,3%)	24 (77,4%)	23 (74,2%)	31 (100%)
Landes (40)	3	8 (88,9%)	8 (88,9%)	9 (100%)
Lot-et-Garonne (47)	3	4	4	6 (100%)
Pyrénées-Atlantiques (64)	7 (36,8%)	16 (84,2%)	15 (79,0%)	19 (100%)
<b>Total lycée professionnel</b>	<b>27 (36,0%)</b>	<b>61 (81,3%)</b>	<b>56 (74,7%)</b>	<b>75</b>

Dans tous les départements, la vente d'aliments et de boissons (au foyer des élèves, à la maison des lycéens) est le type d'offre le plus fréquent dans les établissements de second degré. Une distribution

alimentaire gratuite existe dans un établissement sur cinq. En 2004-2005, des distributeurs étaient en place dans moins de la moitié des établissements.

**Tableau 7b : Distribution des établissements du second degré selon les modalités de l'offre alimentaire accessible à proximité de l'établissement (N=451) – Effectif (%)**

	<i>A proximité de l'établissement</i>			
	Distributeurs automatiques		Commerce / Restauration rapide	
Dordogne (24) (N=63)	10	15,9%	22	34,9%
Gironde (33) (N=183)	15	8,2%	86	47,0%
Landes (40) (N=51)	7	13,7%	8	15,7%
Lot et Garonne (47) (N=47)	3	6,4%	18	38,3%
Pyrénées-Atlantiques (64) (N=107)	10	9,4%	34	31,8%
Total Aquitaine	45	10,0%	168	37,3%

La synthèse de l'offre alimentaire dans l'enceinte ou à proximité des établissements révèle des situations très contrastées selon le type d'établissement.

**Tableau 8 : Distribution des établissements du second degré selon les modalités de l'offre alimentaire dans l'enceinte de l'établissement et à proximité de l'établissement (N=451) – Effectif (%)**

	Collèges		Lycées généraux		Lycées professionnels		EREA	Total	
Distribution gratuite	43	(15,1%)	16	(18,6%)	27	(36,0%)	3	89	(19,7%)
Distributeurs automatiques	59	(20,7%)	76	(88,4%)	61	(81,3%)	0	196	(43,5%)
Vente	162	(56,8%)	62	(72,1%)	56	(74,7%)	3	283	(62,8%)
Offre alimentaire à proximité	66	(23,2%)	59	(68,6%)	45	(60,0%)	1	171	(37,9%)
Aucune offre dans l'enceinte scolaire	79	(27,7%)	0		2		2	83	(18,4%)
Aucune offre dans l'enceinte scolaire ni à proximité	62	(21,8%)	0		0		1	63	(14,0%)
<b>Nombre d'établissements</b>	<b>285</b>	<b>(100%)</b>	<b>86</b>	<b>(100%)</b>	<b>75</b>	<b>(100%)</b>	<b>5</b>	<b>451</b>	<b>(100%)</b>

Au total, 37,9% des établissements déclarent qu'il existe des distributeurs automatiques et/ou des commerces alimentaires à proximité de l'établissement : supermarchés, restauration rapide, boulangerie, bars-brasserie ou encore stations-service ou bureaux de tabac.

Certains répondants argumentent la pertinence de la loi sur la suppression des distributeurs automatiques payants dans l'enceinte scolaire en rappelant que ces derniers sont des sources de bénéfices pour financer des associations d'élèves, des activités ou des voyages et en soulignant l'accessibilité des élèves à d'autres offres alimentaires en dehors du cadre de l'établissement.

Notons que plus de la moitié (57%) des établissements déclarent n'avoir aucune offre alimentaire accessible aux élèves proche de l'établissement et 5,1% n'ont pas précisé si un distributeur et/ou un commerce/restauration rapide existaient à proximité de l'établissement scolaire.

Globalement, durant l'année 2004-2005, 18,4% des établissements du second degré ne réalisaient aucune offre ou distribution alimentaire au sein de l'établissement, en dehors de la restauration. Ce taux est plus élevé dans les collèges, pratiquement nul pour les lycées.

En 2004-2005, les distributeurs automatiques se situaient majoritairement dans les lycées généraux et professionnels. On retrouve également davantage de commerces et/ou restauration rapide et/ou distributeurs automatiques à proximité des lycées.

## 2. Description des modalités de l'offre alimentaire dans l'enceinte scolaire (année 2004-2005)

Les modalités de l'offre alimentaire en termes de fréquence, horaires, composition, sont présentées pour les établissements qui proposent les différents types d'offre.

### 2.1 Description des modalités de la distribution alimentaire gratuite aux élèves (Fréquence, horaires, composition)

La distribution gratuite aux élèves est retrouvée dans 43 des collèges répondants (15,1%), 16 des lycées généraux répondants (18,6%), et 27 des lycées professionnels répondants (36,0%), et 3 des 5 EREA, soit au total dans 89 des établissements répondants (19,7%).

#### 2.1.1 Horaires de distribution alimentaire gratuite aux élèves (N=89)

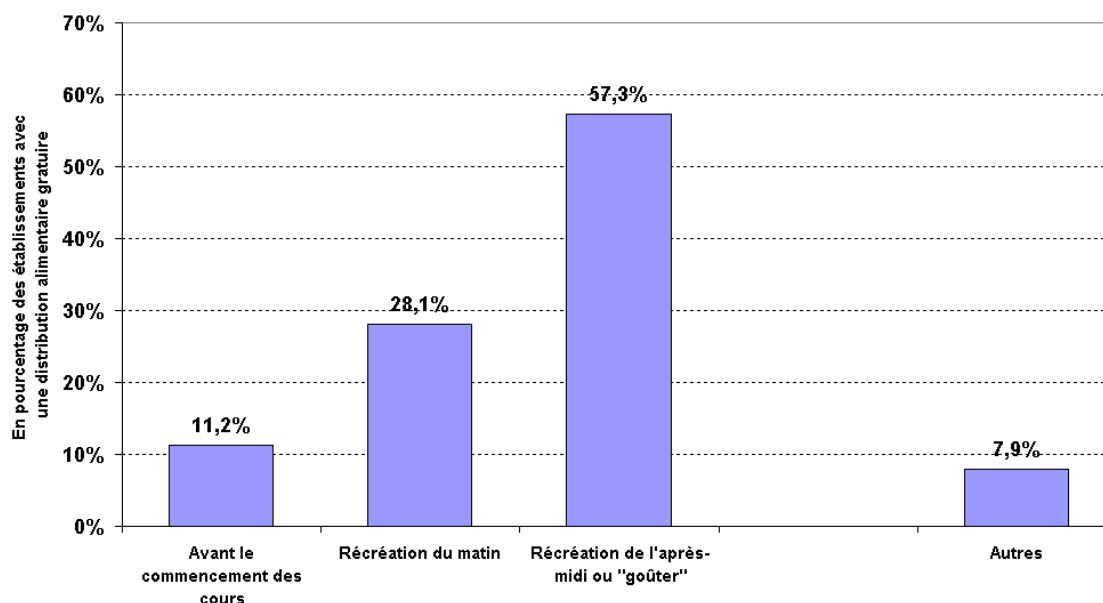


Figure 1 : Horaires de distribution alimentaire gratuite (N=89) - Enquête auprès de 451 établissements scolaires du second degré en Aquitaine - Année 2004-2005

Les dix établissements déclarant proposer une offre alimentaire gratuite avant le commencement des cours le font entre 7h00 et 9h00. Cinq d'entre eux la proposent quotidiennement, un, « une fois par semaine uniquement pour les internes » et 3 de façon ponctuelle dans le cadre d'actions ou si la température est inférieure à 0°.

25 établissements proposent une prise alimentaire entre 9h50 et 11h00, dont 16 de manière quotidienne et 2 à l'attention des demi-pensionnaires.

51 établissements distribuent gratuitement une prise alimentaire, parfois en précisant « goûter », entre 15h00 et 18h00, dont 40 de façon quotidienne. Parmi ces 51 établissements, 24 le font

seulement à l'attention des internes, des demi-pensionnaires ou élèves restant en étude (dont 19 exclusivement pour les élèves internes).

En outre, sept établissements ont répondu qu'il existait une distribution alimentaire gratuite en précisant : dans le cadre de l'infirmerie (lait), le mercredi après-midi par les associations sportives ou encore fruits et pain donnés en supplément de repas.

Les établissements qui proposent une distribution gratuite le font le plus souvent, comme recommandé, lors de la récréation de l'après-midi, correspondant donc à l'heure du goûter. Une proportion moins importante des établissements propose une distribution gratuite lors de la récréation du matin à un horaire moins recommandé (cf. Figure 1). Quelques établissements proposent une distribution gratuite avant le début des cours ce qui apparaît comme une attitude plus adaptée pour pallier aux difficultés de prise de petit déjeuner des adolescents. Globalement, les horaires de distribution gratuite apparaissent donc en cohérence avec les recommandations (cf. lettre du recteur p.3 et en annexe 1).

### 2.1.2 Composition de l'offre alimentaire dans le cadre de la distribution gratuite

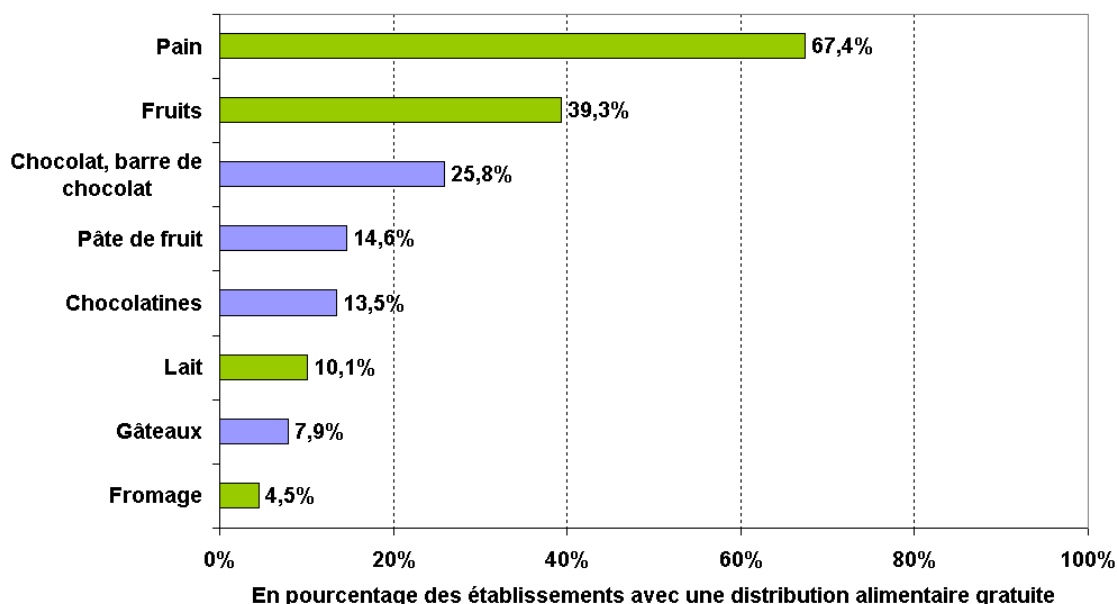


Figure 2 : Composition de l'offre alimentaire dans le cadre de la distribution gratuite (en vert les produits alimentaires dont le PNNS recommande de privilégier la consommation) (N=89) - Enquête auprès de 451 établissements scolaires du second degré en Aquitaine - Année 2004-2005

La composition de l'offre alimentaire proposée dans le cadre de la **distribution gratuite** apparaît assez proche des recommandations du PNNS et du **Programme Nutrition, Prévention et Santé des enfants et adolescents en Aquitaine** (cf. lettre du recteur p.3 et en annexe 1).

## 2.2 Description des modalités de la vente dans l'enceinte scolaire (Fréquence, localisation, horaires, composition)

### 2.2.1 Lieux et horaires de la vente dans l'enceinte scolaire

La vente dans l'enceinte scolaire est retrouvée dans 62 des collèges répondants (56,8%), 62 des lycées généraux répondants (72,1%), 56 des lycées professionnels répondants (74,7%) et 3 des 5 EREA, soit au total dans 283 des établissements répondants (62,8%).

### 2.2.2 Localisation de la vente dans l'établissement

La vente est le plus souvent réalisée dans le cadre des foyers des élèves (cf. Tableau 9).

**Tableau 9 : Localisation de la vente alimentaire dans les établissements du second degré (N=283) - Enquête auprès de 451 établissements scolaires du second degré en Aquitaine - Année 2004-2005**

	Effectif	%
Foyer des élèves	179	63,3%
Maison des lycéens	28	9,9%
Association sportive	28	9,9%
Autres lieux	70	24,7%
Total des établissements avec une vente	283	100,0%

Sur les 70 établissements ayant indiqué « autre lieu », 18 l'ont précisé. Ils citent l'accueil, la cafétéria des élèves, le couloir, la cour de récréation, le self et la vie scolaire.

### 2.2.3 Horaires de la vente dans l'établissement

Les ventes ont été décrites en termes d'horaires par les établissements (cf. Figure 3).

Cinq établissements déclarent vendre des produits alimentaires entre 7h et 8h30.

La majorité des ventes se déroulent dans la matinée, entre 9h et 11h15. Parmi les 182 établissements organisant une vente le matin, 24 ont simplement indiqué « au cours de la récréation du matin », 111 ont précisé des horaires avant 10h30, 11 des horaires après 10h30 et 36 autour de cet horaire.

Les ventes de l'après-midi sont proposées entre 15h et 17h30 par 55 établissements. Dix établissements ont simplement indiqué « au cours de la récréation de l'après-midi », 22 avant 15h40, 19 entre 15h50 et 16h30 et 4 après 17H.

Certaines ventes sont déclarées « toute la journée » par 30 établissements. Elles peuvent s'effectuer dès 7h et aller jusqu'à 20h.

Dix-sept établissements proposent une vente de produits alimentaires entre 12h et 14h, 5 après 17h30. Un établissement précise « après le sport ».

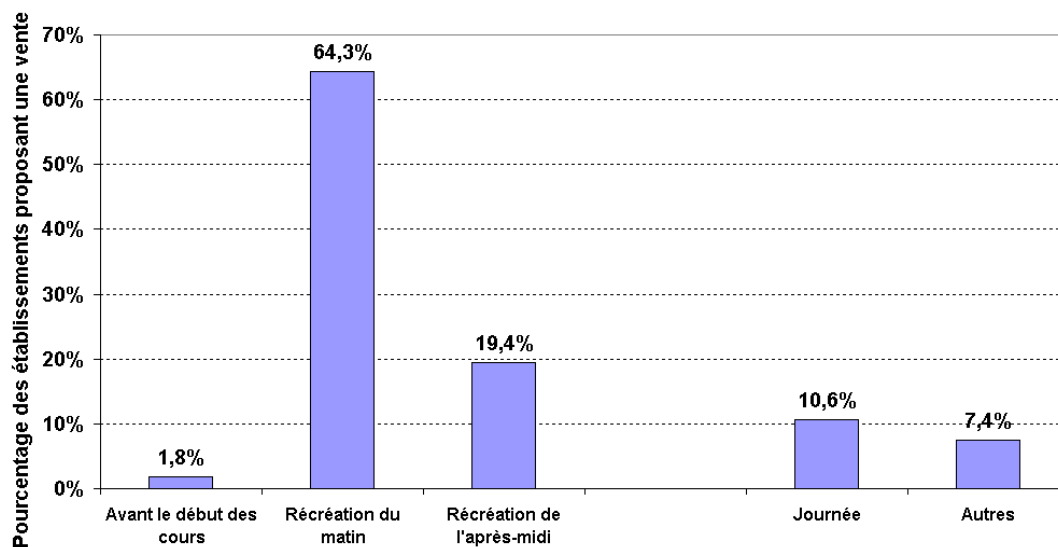


Figure 3 : Horaires de la vente dans les établissements du second degré (N=283) - Enquête auprès de 451 établissements scolaires du second degré en Aquitaine - Année 2004-2005

Les horaires de vente dans l'établissement sont le plus souvent au moment de la récréation du matin donc en pleine matinée, et de manière moins fréquente avant le début des cours ou lors de la récréation de l'après midi. Les horaires de la vente d'aliments dans le cadre de l'enceinte scolaire apparaissent donc éloignés des recommandations (cf. lettre du recteur p.3 et en annexe 1).

#### 2.2.4 Composition des aliments proposés à la vente dans l'enceinte scolaire

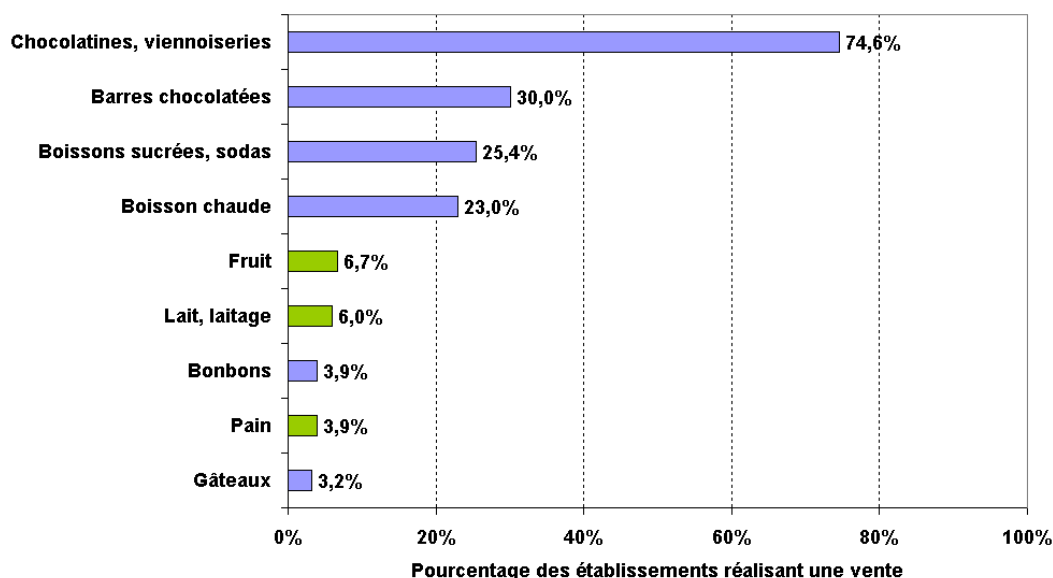


Figure 4 : Composition de l'offre alimentaire dans le cadre de la vente (en vert les produits alimentaires dont le PNNS recommande de privilégier la consommation) (N=283) - Enquête auprès de 451 établissements scolaires du second degré en Aquitaine - Année 2004-2005

La composition de l'offre alimentaire proposée dans le cadre de la vente apparaît assez éloignée des recommandations du PNNS et du **Programme Nutrition, Prévention et Santé des enfants et adolescents en Aquitaine** (cf. lettre du recteur p.3 et en annexe 1).

### 2.3 Description des modalités de l'offre proposée par les distributeurs automatiques (lieux, nombre, composition) en 2004-2005

Au total, 196 établissements ont déclaré disposer d'au moins un distributeur automatique au sein de leur établissement en 2004-2005.

#### 2.3.1 Localisation des distributeurs automatiques dans les établissements du second degré

Les distributeurs automatiques sont le plus souvent localisés dans la cour de récréation, le préau, le patio, l'extérieur, l'agora, ainsi que dans le foyer des élèves, la maison des lycéens et les halls. Ils sont donc très majoritairement accessibles aux élèves à toute heure.

**Tableau 10 : Répartition des établissements du second degré possédant des distributeurs automatiques selon leur localisation (N=196) - Enquête auprès de 451 établissements scolaires du second degré en Aquitaine - Année 2004-2005**

	Effectif	%
Cour de récréation, préau, patio, extérieur, agora	76	38,8%
Foyer des élèves, maison des lycéens	32	16,3%
Externat	1	0,5%
Halls*	27	13,8%
Cafétéria, self	7	3,6%
Couloir, bâtiments	11	5,6%
Foyer internat	3	1,5%
Vie scolaire	1	0,5%
Salle des professeurs	6	3,1%
<b>Total des établissements disposant d'un distributeur automatique</b>	<b>196</b>	<b>100,0%</b>

\* parfois précisé d'accueil, d'entrée, de bâtiments pédagogiques, central, de la vie scolaire

#### 2.3.2 Nombre des distributeurs automatiques dans les établissements du second degré

**Tableau 11 : Répartition des établissements du second degré possédant des distributeurs automatiques selon leur nombre - Enquête auprès de 451 établissements scolaires du second degré en Aquitaine - Année 2004-2005**

	Effectif	%
1 distributeur automatique	48	24,5%
2 distributeurs automatiques	40	20,4%
3 distributeurs automatiques	34	17,3%
4 distributeurs automatiques et plus (jusqu'à 7)	19	9,7%
Non précisé	55	28,1%
<b>Total des établissements disposant d'un distributeur automatique</b>	<b>196</b>	<b>100,0%</b>

### 2.3.3 Composition de l'offre alimentaire dans les distributeurs automatiques

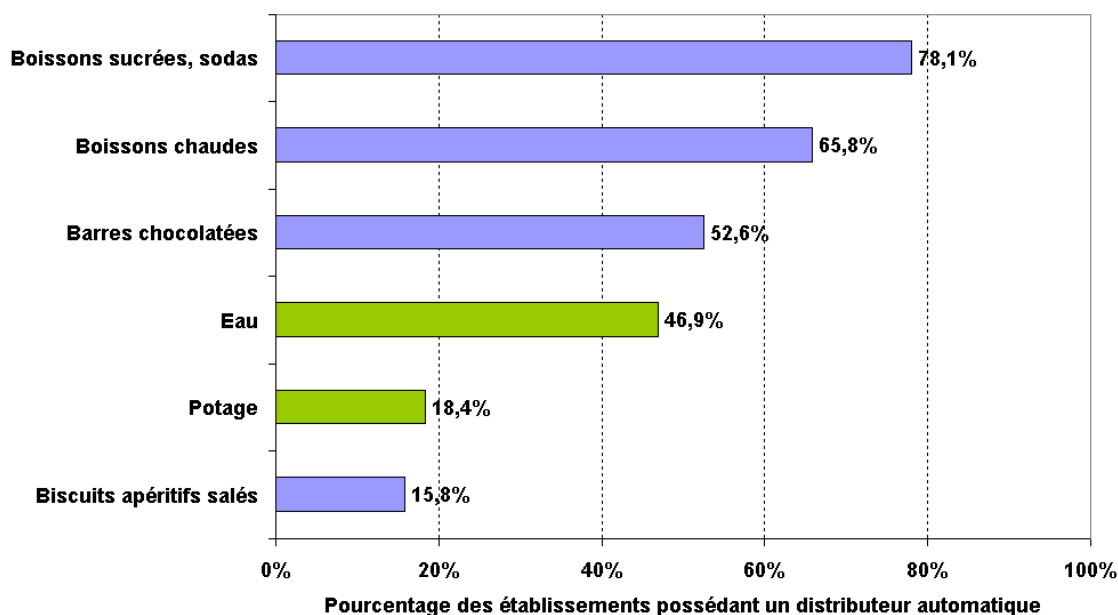


Figure 5 : Composition de l'offre alimentaire dans les distributeurs automatiques (en vert les produits alimentaires dont il est recommandé de privilégier la consommation) (N=196) - Enquête auprès de 451 établissements scolaires du second degré en Aquitaine - Année 2004-2005

La composition de l'offre alimentaire proposée dans les distributeurs automatiques apparaît éloignée des recommandations du PNNS et du **Programme Nutrition, Prévention et Santé des enfants et adolescents en Aquitaine** (cf. lettre du recteur p.3 et en annexe 1).

### 3. Adéquation des différents types d'offre alimentaire disponibles dans l'enceinte scolaire avec les recommandations

Les horaires de la distribution gratuite (début de matinée et milieu d'après midi) sont plus proches des recommandations du PNNS et du Programme Nutrition, Prévention et Santé des enfants et adolescents en Aquitaine que ceux de la vente (majoritairement lors de la récréation du matin). De par leur disponibilité permanente, les distributeurs automatiques facilitent le grignotage des élèves.

Les aliments distribués gratuitement sont d'une manière générale des aliments dont il est recommandé de privilégier la consommation (lait/laitage, fruits, pain). Le pain et les fruits sont les aliments les plus fréquemment cités en distribution gratuite (respectivement 67,4% et 39,3% des établissements qui proposent une distribution gratuite).

Au contraire, la vente propose essentiellement des produits dont il est recommandé de limiter la consommation, à savoir les chocolaines (ou pain au chocolat) et les barres chocolatées : la chocolaine est l'aliment prédominant (74,6% des établissements faisant de la vente). Près de huit distributeurs automatiques sur dix (78,1%) proposent des boissons sucrées et 65,8% des boissons chaudes.

# FONTAINES A EAU ET POINTS D'EAU DANS LES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE

La question « fontaine à eau » Oui/Non était posée avant la description précise de celle-ci. Le traitement des questionnaires a relevé que « fontaine » renvoyait à des réalités très différentes : distributeurs d'eau à la cantine, pichets de cantine, robinets, fontaines à jet ou à bonbonne etc.....

Dans l'Académie de Bordeaux, 245 établissements du second degré sur les 451 établissements répondants ont déclaré disposer d'une fontaine à eau et/ou de robinets (l'appellation robinet ne concernera dans tout ce paragraphe que les robinets hors des toilettes) dans l'enceinte scolaire (54,3%). Au total, 194 établissements ont déclaré spécifiquement disposer d'une fontaine à eau, soit 43% des 451 établissements répondants.

Ainsi, le terme « point d'eau » qui sera utilisé dans chapitre peut faire référence aussi bien à des fontaines qu'à des robinets (situés hors des toilettes) sauf dans les parties décrivant spécifiquement les fontaines.

## 1. Description des points d'eau selon leur type et leur accessibilité par les élèves

**Tableau 12 : Présence de points d'eau (fontaine, robinet) dans les établissements du second degré en Aquitaine selon la localisation et l'accessibilité des élèves (N=451)**

	Restaurant scolaire uniquement	Autre lieu uniquement	Restaurant scolaire et autre lieu	Non précisé	Total
Points d'eau	148 (60,4%)	23 (9,4%)	14 (5,7%)	60 (24,5%)	245 (100%)
Fontaine uniquement	104 (73,2%)	5	8 (5,6%)	24 (17,60%)	141 (100%)
Robinet	6 (16,2%)	15 (40,5%)	0	16 (43,2%)	37 (100%)
Fontaine et robinet	27 (50,9%)	1	5	20 (17,0%)	53 (100%)

Il apparaît qu'une majorité de ces points d'eau est située dans le restaurant scolaire. En effet, sur ces 245 établissements ayant un point d'eau, plus de la moitié l'ont installé dans le restaurant scolaire, c'est-à-dire uniquement accessible aux heures de repas, et 15,1% à l'extérieur du restaurant, donc accessible à tout moment de la journée. Dans les autres lieux, certains établissements ont précisé qu'il s'agissait de la cour, du foyer, des ateliers, du hall d'entrée ou des locaux de cours. Notons que 60 établissements (24,5%) ont déclaré disposer de points d'eau mais n'ont pas précisé la localisation de ces derniers.

**Ainsi seulement 37 établissements (8,2%) parmi les 451 des établissements répondants déclarent disposer d'un point d'eau en dehors du restaurant scolaire, c'est-à-dire accessible aux élèves à tout moment de la journée.**

## 2. Description des points d'eau indifféremment de leur localisation et de leur accessibilité par les élèves

Compte tenu du faible nombre de points d'eau accessibles aux élèves à tout moment de la journée, l'analyse de la description détaillée des types de points d'eau sera effectuée sur l'ensemble de ces points d'eau indifféremment de leur localisation et de leur accessibilité au cours de la journée.

Il existe différents types de fontaines. Dans 52,8% des cas, lorsque les établissements déclarent avoir des fontaines à eau, à la question « type de fontaine » ils ont coché la réponse « fontaines à jet ». Parmi les établissements scolaires ayant une ou plusieurs fontaines à eau, 80% proposent de l'eau réfrigérée.

### 2.1 Type de points d'eau selon l'établissement

**Tableau 13 : Présence de points d'eau (fontaine, robinet) dans les établissements du second degré selon le type d'établissement (N=451)**

	Collèges	Lycées généraux	Lycées professionnels	EREA
Points d'eau	156 (54,7%)	48 (55,8%)	41 (54,7%)	-
Fontaine uniquement	75 (26,3%)	37 (43,0%)	29 (38,7%)	-
Robinet	32 (11,2%)	1 (-)	4 (-)	-
Fontaine et robinet	40 (14,0%)	8 (9,3%)	5 (6,7%)	-
<b>TOTAL</b>	<b>285 (100%)</b>	<b>86 (100%)</b>	<b>75 (100%)</b>	<b>5</b>

Le test statistique ne montre pas de différence significative de fréquence de points d'eau selon le type d'établissements.

### 2.2 Type de points d'eau selon le secteur public ou privé

**Tableau 14 : Présence de points d'eau (fontaine, robinet) dans les établissements du second degré selon le statut public – privé (N=451)**

	Etablissements publics	Etablissements privés
Points d'eau	198 (58,2%)	47 (42,3%)
Fontaine uniquement	126 (37,1%)	15 (13,5%)
Robinet	20 (5,9%)	17 (15,3%)
Fontaine et robinet	38 (11,2%)	15 (13,5%)
<b>TOTAL</b>	<b>340 (100%)</b>	<b>111 (100%)</b>

Les fréquences de points d'eau diffèrent significativement entre le secteur public et privé ( $p=0,0035$ ). Les établissements du public (58%) apparaissent plus équipés que ceux du privé (42%).

# FONTAINES A LAIT DANS LES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE

## 1. Nombre d'établissements possédant une fontaine à lait

Au total, 105 des établissements (23,3%) de l'Académie de Bordeaux ayant répondu à l'enquête, ont déclaré avoir des fontaines à lait.

### 1.1 Fréquence de fontaine à lait selon le département

**Tableau 15 : Présence des fontaines à lait selon le département**

	Etablissements déclarant la présence de fontaines à lait		Total d'établissements
	Effectif	%	
Dordogne (24)	21	33,3%	63
Gironde (33)	46	25,1%	183
Landes (40)	12	23,5%	51
Lot et Garonne (47)	12	25,5%	47
Pyrénées-Atlantiques (64)	14	13,1%	107
Aquitaine	105	23,3%	451

Le pourcentage de fontaines à lait diffère significativement selon le département ( $p=0,036$ ). Le nombre de fontaines à lait est presque trois fois plus élevé en Dordogne (33%) qu'en Pyrénées-Atlantiques (13%).

### 1.2 Fréquence de fontaine à lait selon le type d'établissements

**Tableau 16 : Présence des fontaines à lait selon le type d'établissement**

	Etablissements déclarant la présence de fontaines à lait		Total d'établissements
	Effectif	%	
Collèges	67	23,5%	285
Lycées généraux	20	23,3%	86
Lycées professionnels	17	22,7%	75
EREA	1	-	5
TOTAL	105	23,3%	451

Près d'un établissement sur quatre, que ce soit un collège, un lycée général ou un lycée professionnel, déclare posséder une fontaine à lait.

Le test statistique ne montre pas de différence significative de fréquence de fontaines à lait selon le type d'établissements.

### 1.3 Fréquence de fontaine à lait selon le secteur public ou privé

**Tableau 17 : Présence des fontaines à lait selon le statut public-privé**

	Etablissements déclarant la présence de fontaines à lait		Total d'établissements
	Effectif	%	
Etablissements publics	102	30,0%	340
Etablissements privés	3	-	111
<b>TOTAL</b>	<b>105</b>	<b>23,3%</b>	<b>451</b>

Les fréquences de fontaines à lait diffèrent significativement entre le secteur public et privé ( $p < 0,0001$ ). Les établissements du public apparaissent plus équipés que ceux du privé.

## 2. Nombre et type de fontaines à lait

### 2.1 Nombre et localisation de fontaines à lait

**Tableau 18 : Nombre de fontaines à lait par établissement de second degré**

	Effectif	%
1 fontaine	49	46,7%
2 fontaines	9	8,6%
3 fontaines et plus (jusqu'à 7)	3	2,9%
Non précisé	44	41,9%
<b>Total de fontaines à lait</b>	<b>105</b>	<b>100,0%</b>

Les établissements ayant des fontaines à lait n'en possèdent qu'une seule dans 46,7% des cas.

Au total, 94 établissements (soit 89,5% des 105 établissements possédant une fontaine à lait) ont précisé le lieu où étaient situés les fontaines à lait et tous ont spécifié le restaurant scolaire.

### 2.2 Types de lait présents dans les fontaines à lait

**Tableau 19 : Types de lait présents dans les fontaines à lait mises à disposition des élèves par les établissements de second degré**

	Effectif	%
Lait entier	49	46,7%
Lait demi écrémé	29	27,6%
Non précisé	28	26,7%
<b>Total de fontaines à lait</b>	<b>105</b>	<b>100,0%</b>

Les établissements proposent plutôt du lait entier (47%) que du lait demi écrémé (28%).

Parmi les 105 établissements disposant d'une fontaine à lait, 8 offrent du lait aromatisé, dont 2 exclusivement.

## DONNEES DE SUIVI DE L'ENQUETE : RENTREE 2005

Dans ce chapitre, nous présenterons les résultats de l'enquête réalisée par le Rectorat à la demande du ministère de l'éducation nationale auprès des établissements du second degré du secteur public (hors EREA) portant sur la connaissance et l'application de la suppression des distributeurs automatiques prévues dans loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique et la mise en place de fontaines à eau.

Dans ce cadre, les établissements ont été interrogés par questionnaire écrit sur :

- la manière dont l'information sur la loi leur est parvenue,
- l'application de cette loi : suppression totale des distributeurs automatiques ou non,
- les difficultés éventuelles de l'application de cette loi,
- la prévision d'installation de fontaines à eau.

### 1. Nombre d'établissements répondants

Au total, 251 questionnaires ont été exploités. Certains se sont révélés communs à plusieurs établissements (même chef d'établissement pour, par exemple, un collège et un lycée). Ils nous permettent de décrire la situation de 265 établissements au total. Le **taux de réponse est donc de 69,9%**, sachant que dans la région, 379 collèges, lycées généraux et professionnels du secteur public sont répertoriés par le rectorat.

**Tableau 20 : Taux de réponse des collèges, lycées généraux et professionnels du secteur public en Aquitaine**

	Etablissements répondants	Etablissements de l'Académie de Bordeaux	Taux de réponse
Dordogne (24)	37 (14%)	56 (15%)	66,1%
Gironde (33)	115 (43%)	154 (41%)	74,7%
Landes (40)	39 (15%)	49 (13%)	79,6%
Lot-et-Garonne (47)	26 (10%)	41 (11%)	63,4%
Pyrénées-Atlantiques (64)	48 (18%)	79 (21%)	60,8%
Aquitaine	265 (100%)	379 (100%)	69,9%

Dans tous les départements, plus de 60% des établissements ont répondu.

Le taux de réponse le plus élevé se situe dans les Landes avec 79,6% (soit 39 sur 49) et le plus bas dans les Pyrénées-Atlantiques avec 60,8% (soit 48 pour 79).

La distribution répondants/non-répondants n'est pas significativement différente selon les départements.

**Tableau 21 : Taux de réponse des établissements du second degré du secteur public (hors EREA) en Aquitaine selon le type d'établissements**

	Etablissements répondants	Etablissements de l'Académie de Bordeaux	Taux de réponse
Collèges	197	248	79,4 %
Lycées généraux	61	70	87,1 %
Lycées professionnels	7	61	11,5 %

La distribution répondants/non-répondants diffère significativement selon le type d'établissement. Le taux de réponse apparaît supérieur dans les collèges et lycées généraux.

## **2. Sources d'information des établissements concernant sur la suppression des distributeurs automatiques dans les établissements du second degré (loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique)**

Parmi les 265 établissements ayant participé à l'enquête, 248 déclarent avoir été informés de loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique et de son article concernant la suppression des distributeurs automatiques payants accessibles aux élèves à la rentrée scolaire 2005, soit 93,6% d'entre eux.

**Tableau 22 : Moyens par lesquels les établissements du second degré du secteur public d'Aquitaine ont été informés de la loi sur la suppression des distributeurs automatiques (N=248) (Réponses multiples possibles)**

	Effectif	%
Courrier	140	56,5%
Messagerie	122	49,2%
Bulletin ou journal officiel	10	4,0%
Télévision, Internet, presse	7	2,8%
Circulaire de rentrée	4	-
Société propriétaire du distributeur	2	-
Infirmière scolaire	1	-
Réunion	1	-
Après cette enquête de suivi	1	-
Total des établissements ayant été informés de la loi	248	100%

## **3. Application de la loi sur la suppression des distributeurs automatiques dans les établissements répondants**

Au total, 261 établissements déclarent ne plus posséder de distributeurs automatiques dans l'enceinte de l'établissement, soit 99% d'entre eux. Parmi ces 261 établissements, 114 (43%) ont précisé qu'ils n'avaient jamais eu de distributeurs ou qu'ils les avaient déjà supprimés avant la rentrée 2005. Trois établissements indiquent que leur suppression est en cours, un établissement laissant un préavis pour leur troisième distributeur de trois mois à la société locale propriétaire de ce dernier.

A la question « précisez les difficultés rencontrées pour l'application de la loi », 53 établissements ont spontanément répondu « aucune ». Peu ont précisé avoir eu des problèmes d'application de cette loi en elle-même : un établissement a évoqué une certaine résistance de la part de la société propriétaire du distributeur, deux ont dû envoyer des lettres recommandées avec accusé de réception. Un établissement a du également faire face aux arguments des sociétés qui ont mis en avant des licenciements prévisibles.

En outre, un certain nombre d'établissements se sont exprimés (alors que la question n'était pas posée ainsi) sur les répercussions de la suppression. Nous rapportons donc les commentaires.

**Tableau 23 : Répercussions de la suppression des distributeurs automatiques dans les établissements du second degré**

	<b>Effectif</b>
Difficultés financières des associations (Maison des lycées, Foyer socio-éducatif, UNSS)	12
Fréquentation plus élevée des commerces environnants	10
Incompréhension, mécontentement des élèves	7
Désaccord de la vie scolaire	2
Compensation des parents	1
Total des établissements	265

#### 4. Prévision d'installation de fontaines à eau

**Tableau 24 : Réponses des établissements à la question « précisez si vous prévoyez l'installation de fontaines à eau »**

	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
Réponse « non »	96	36,2%
Déjà existence de points d'eau	65	24,5%
A l'étude	23	8,7%
Réponse « oui »	37	14,0%
Ne se prononce pas	44	16,6%
Total des établissements	265	100%

Parmi les 96 établissements ne prévoyant pas l'installation de fontaines à eau, 15 ont indiqué les raisons : Quatorze mettent en avant le problème de coût, les fontaines étant très onéreuses et un établissement évoque le problème des gobelets. Un établissement signale que la cafétéria délivre des boissons et produits alimentaires aux élèves, cela étant légal.

Le problème de financement (coût de location et acquisition de l'appareil) est également cité par certains établissements dont l'installation de fontaines est encore en projet ou par ceux qui prévoient d'en installer.

Plusieurs établissements déclarent avoir fait des demandes de subventions à la région, au conseil général.

Parmi les 65 établissements disposant déjà de points d'eau potable, 45 déclarent posséder une fontaine à eau dont 14 précisent qu'elles se situent dans le cadre du restaurant scolaire.

# DISCUSSION

## 1. Représentativité

Les questionnaires reçus nous ont permis de décrire la situation de 451 sur 536 établissements du second degré, publics ou privés, de l'Académie de Bordeaux, soit un **taux de réponse de 84%**. La distribution selon les départements et selon le type d'établissement et selon les milieux ZEP- non ZEP et rural-urbain reflète celle de la région et permet donc une analyse régionale voire départementale. Seuls les établissements privés sont sous-représentés dans cette étude en raison de leur plus faible taux de réponse.

## 2. Offre alimentaire (hors restauration) dans les établissements du second degré

Une **distribution gratuite aux élèves** est organisée dans 43 des collèges répondants (15,1%), 16 des lycées généraux répondants (18,6%), 27 des lycées professionnels répondants (36,0%), et 3 des 5 EREA, soit au total dans 89 des établissements répondants (19,7%).

**La vente dans l'enceinte scolaire** est le plus souvent réalisée dans le cadre des foyers des élèves. Elle est retrouvée dans 62 des collèges répondants (56,8%), 62 des lycées généraux répondants (72,1%), 56 des lycées professionnels répondants (74,7%) et 3 des 5 EREA, soit au total dans 283 des établissements répondants (62,8%).

En 2004-2005, **des distributeurs automatiques** étaient retrouvés dans 76 des collèges répondants (20,7%), 61 des lycées généraux répondants (88,4%), 61 des lycées professionnels répondants (81,3%) et aucun des 5 EREA, soit au total dans 196 des établissements répondants (43,5%). **Les distributeurs automatiques se situent majoritairement dans les lycées généraux et professionnels.**

En ce qui concerne **les horaires de l'offre alimentaire disponible dans les EPLE**, ceux de la distribution gratuite sont plus proches des recommandations (début de matinée et milieu d'après midi) que ceux de la vente (majoritairement lors de la récréation du matin). L'offre proposée par les distributeurs automatiques est par définition éloignée de recommandations du fait de leur disponibilité permanente pouvant encourager les élèves au grignotage.

En ce qui concerne la **composition de l'offre**, les aliments **distribués gratuitement** sont d'une manière générale plutôt des aliments dont le PNNS et le Programme Nutrition, Prévention et Santé des enfants et adolescents en Aquitaine **recommande de privilégier la consommation (lait/laitage, fruits, pain)**. En effet, le pain et les fruits sont les aliments les plus fréquemment cités en distribution gratuite (respectivement 67,4% et 39,3% des établissements qui proposent une distribution gratuite).

Au contraire, la **vente et les distributeurs automatiques proposent essentiellement des aliments** dont le PNNS et le Programme Nutrition, Prévention et Santé des enfants et adolescents en Aquitaine **recommande de limiter la consommation**. Pour la vente, la chocolatine (ou pain au chocolat) est l'aliment prédominant (74,6%) suivie par les barres chocolatées. Près de huit distributeurs automatiques sur dix (78,1%) proposent des boissons sucrées et des 53 % proposent des barres chocolatées.

Par ailleurs, 37,9% des établissements déclarent qu'il existe **des distributeurs automatiques et/ou des commerces alimentaires à proximité de l'établissement** : supermarchés, restauration rapide,

boulangerie, bars-brasserie ou encore stations-service ou bureaux de tabac. On retrouve également davantage de commerces et/ou restauration rapide et/ou distributeurs automatiques à proximité des lycées. Notons que plus de la moitié (57%) des établissements déclarent n'avoir aucune offre alimentaire accessible aux élèves proche de l'établissement.

Globalement en 2004-2005 (avant l'application de la suppression des distributeurs automatiques), **18,4% des établissements du second degré ne réalisaient aucune offre ou distribution alimentaire au sein de l'établissement**, en dehors de la restauration. Et 14% ne disposaient d'aucune offre ni dans l'enceinte scolaire ni à proximité. Ces taux étaient plus élevés dans les collèges, et pratiquement nul pour les lycées plus souvent implantés en milieu urbain.

### 3. Fontaines à eau et autres points d'eau

Dans l'Académie de Bordeaux, **245 établissements du second degré sur les 451 établissements répondants (54,3%)** ont déclaré **disposer d'un point d'eau (fontaine et/ou de robinet) dans l'enceinte scolaire**. En réalité la majorité de ces points d'eau (148/245 (60,4%)) est située dans la structure de restauration scolaire et n'est donc seulement accessible aux élèves que pendant les heures des repas.

Seulement 37/245 (15 %) des établissements déclarant disposer d'un point d'eau précisent que celui-ci est situé hors de la restauration scolaire et donc accessible aux élèves tout au long de la journée.

**Ainsi, seulement 9% de l'ensemble des établissements du second degré de l'Académie de Bordeaux ayant répondu à l'enquête déclarent disposer d'un point d'eau (fontaine et/ou robinet) accessible aux élèves tout au long de la journée.**

Notons que 60/245 établissements (24,5%) qui ont déclaré disposer de points d'eau n'ont pas précisé la localisation de ces derniers.

Le nombre très faible d'établissement ayant des points d'eau accessible aux élèves tout au long de la journée, justifie pleinement l'objectif du volet 2 « offre alimentaire » du **Programme Nutrition, Prévention et Santé des enfants et adolescents en Aquitaine** de favoriser, en lien avec les collectivités territoriales (conseil régional et conseils généraux), la mise en place de ces fontaines dans les établissements scolaires du second degré.

### 4. Fontaines à lait dans les établissements du second degré

Au total, 105 des établissements (23,3%) de l'Académie de Bordeaux ayant répondu à l'enquête, ont déclaré avoir des fontaines à lait. La répartition est homogène selon les types d'établissements ces fontaines à lait sont le plus souvent situées au niveau du restaurant scolaire. Les fontaines à lait sont retrouvées majoritairement dans les établissements publics.

Le type de lait proposé dans les fontaines est plus souvent du lait entier (47%) que du lait demi-écrémé (28%). Parmi les 105 établissements disposant d'une fontaine à lait, 8 offrent du lait aromatisé, dont 2 exclusivement.

Les fontaines à lait ont en général été mises en place dans l'idée d'augmenter les apports en calcium des adolescents dont on sait qu'ils peuvent être insuffisants pour certains d'entre eux.

Cependant, la mise à disposition des élèves de lait en fontaine peut les inciter à considérer le lait comme une boisson que l'on boit quand on a soif et non comme un aliment comme cela devrait être le cas. Ceci peut poser problème en particulier quand il s'agit de lait entier et/ou aromatisé dont la composition en terme de sucres et de graisse est loin d'être négligeable notamment pour les adolescents à risque de développer un surpoids ou déjà en surpoids.

Ainsi, il apparaît préférable de ne pas favoriser la mise en place de fontaines à lait sauf lorsqu'il s'agit de lait demi écrémé, nature, à proposer de manière encadrée, au petit déjeuner, en dessert, ou au goûter, c'est-à-dire lors d'un repas structuré et non comme une boisson que l'on prend pour accompagner les repas ou à tout moment de la journée (ce qui correspond alors à du grignotage).

## **5. Données de suivi de l'enquête à la rentrée 2005**

Le **taux de réponse** de l'enquête réalisée par le Rectorat à la demande du ministère de l'éducation nationale auprès des établissements du second degré du secteur public (hors EREA) est de **69,9%**, Cette étude permet de décrire la situation de 265 établissements au total sur les 379 collèges, lycées généraux et professionnels du secteur public

### **Suppression des distributeurs automatiques**

**Au total, 261/265 établissements déclarent ne plus posséder de distributeurs automatiques dans l'enceinte de l'établissement**, soit 99% d'entre eux. Parmi ces 261 établissements, 114 (43%) ont précisé qu'ils n'avaient jamais eu de distributeurs ou qu'ils les avaient déjà supprimés avant la rentrée 2005.

Trois établissements indiquent que leur suppression est en cours.

**Ces résultats permettent de penser que la suppression des distributeurs automatiques a été effective dans les établissements du second degré à la rentrée 2005.** Cependant, pour certains établissements, cette suppression est susceptible d'entraîner un certain nombre de difficultés (difficultés financières des associations, risque de favoriser une fréquentation plus élevée des commerces environnants, incompréhension et mécontentement des élèves, compensation des parents, désaccord de la vie scolaire). Ces résultats confortent l'objectif du volet 2 « offre alimentaire » du Programme Nutrition, Prévention et Santé des enfants et adolescents en Aquitaine, sur la nécessité d'accompagner cette mesure de suppression des distributeurs dans les établissements auprès des élèves mais également des encadrants (communauté éducative et gestionnaires).

### **Projet d'installation des fontaines à eau**

Seulement 25% des établissements répondants envisagent l'installation de fontaines à eau. Les principales raisons évoquées sont : le problème de coût et le mode de financement, le problème des gobelets.

**Ces résultats justifient donc de mettre en place, comme cela est prévu dans le cadre du Programme Nutrition, Prévention et Santé des enfants et adolescents en Aquitaine une procédure visant à faciliter la demande puis l'installation de fontaines à eau accessibles à toute heure aux élèves pour les établissements qui en feraient la demande en lien avec les collectivités territoriales compétentes.**

## Annexe 1 :

Lettre du recteur du 8 septembre  
2005 aux chefs d'établissement  
du second degré

**LE RECTEUR**

Bordeaux, le 8 septembre 2005

Le Recteur de l'Académie de Bordeaux  
Chancelier des Universités d'Aquitaine

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré de l'enseignement public  
S/C de Madame et Messieurs les IA/DSDEN

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré de l'enseignement privé sous contrat

Affaire suivie par :

D. ADO  
Médecin  
S. ATCHOARÉNA  
Infirmière  
Conseillères techniques du  
Recteur

05 57 57 38 00

Télécopie :

05 57 57 87 03

Courriel :

[dominique.ado@ac-bordeaux.fr](mailto:dominique.ado@ac-bordeaux.fr)  
[sylviane.atchoarena@ac-bordeaux.fr](mailto:sylviane.atchoarena@ac-bordeaux.fr)

5, rue Joseph  
de Carayon-Latour  
BP 935  
33060 Bordeaux Cedex

*Objet : Programme "Nutrition, prévention et santé des enfants et adolescents en Aquitaine" - suppression des distributeurs automatiques et recommandations sur la composition des aliments proposés dans les EPLE*

Le Programme "Nutrition, prévention et santé des enfants et adolescents en Aquitaine" a pour objectifs l'amélioration du comportement des enfants en termes d'alimentation et d'activité physique ainsi que la stabilisation de l'obésité.

En effet, l'académie de Bordeaux n'est pas épargnée par ce problème puisque les résultats de l'enquête réalisée en 2004 - 2005 *sur l'activité physique, les habitudes alimentaires et de vie des adolescents d'Aquitaine* montrent une prévalence du surpoids et de l'obésité de 13,5 % (comparable aux chiffres nationaux). Cette prévalence est plus importante dans les collèges et les lycées professionnels ainsi que dans les établissements de ZEP<sup>1</sup>.

Ce programme est mené en lien avec la mission de promotion de la santé en faveur des élèves et associe de nombreux partenaires dont l'Assurance Maladie, l'ISPED (Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement de l'université de Bordeaux 2) et le réseau des CODES (comités départementaux d'éducation à la santé).

Ce programme prévoit de mettre en place des actions visant à améliorer l'offre alimentaire des produits vendus dans les EPLE et en particulier dans le cadre des foyers des élèves.

Ainsi vous voudrez bien veiller à :

- favoriser la consommation de fruits
- privilégier l'eau, les purs jus de fruits, le lait ou les produits laitiers demi écrémés, le pain, les céréales non sucrées,
- limiter la disponibilité des produits à forte densité énergétique riches en sucre et matières grasses (biscuits, barres chocolatées, viennoiseries, confiseries, sodas et autres boissons sucrées,...).

Il convient également d'être vigilant sur les horaires de vente ou de distribution des aliments de manière à ne pas favoriser le grignotage en essayant de se rapprocher des horaires du petit déjeuner (début de matinée) et du goûter (milieu de l'après midi).

Vous pouvez pour cela vous référer aux recommandations du PNNS développées dans le *guide nutrition pour les ados* du PNNS « *j'aime manger, j'aime bouger* », qui sera distribué à la rentrée 2005 aux élèves de 5ème dans le cadre d'un

<sup>1</sup> Les résultats complets de cette enquête sont disponibles sur le site du rectorat  
<http://www.ac-bordeaux.fr/WEB/parelev/viescol/bougmangetre.pdf>

partenariat entre les ministères de l'éducation nationale et de la santé et des solidarités (voir pièce jointe).

D'autre part, j'attire votre attention sur les dispositions de la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, en particulier sur son article 30, ainsi rédigées :

**« Les distributeurs automatiques de boissons et produits alimentaires payants et accessibles aux élèves sont interdits dans les établissements scolaires à compter du 1er septembre 2005 »**

Cette disposition législative a pour effet de rendre les obligations contractuelles sans effet à compter du 1/09/2005. Il vous appartient de résilier les contrats en cours avec les sociétés qui exploitent des distributeurs automatiques dans vos établissements, avec effet au 1/09/2005 si ceux-ci ont été signés au nom de l'EPL par le président du conseil d'administration. Si tel n'était pas le cas, la résiliation incombe à l'association (généralement le Foyer socio-éducatif) signataire du contrat. Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toute précision ou tout renseignement complémentaire.

Enfin, les résultats de l'enquête « offre alimentaire dans les EPLE » à laquelle ont participé 448 établissements du second degré de l'académie (soit 83 % des établissements public et privé) sont en cours de finalisation et vous seront adressés prochainement



William MAROIS  
Recteur de l'Académie de Bordeaux  
Chancelier des universités d'Aquitaine

PJ : Guide nutrition pour les ados du PNNS « j'aime manger, j'aime bouger », (document pdf)

## Annexe 2 :

### Questionnaire de l'enquête EPLE

« Enquête sur l'offre alimentaire  
hors repas auprès des  
collèges et lycées d'Aquitaine »

## ENQUETE SUR L'OFFRE ALIMENTAIRE HORS REPAS AUPRES DES COLLEGES ET LYCEES D'AQUITAINE

Merci de répondre avant le 20 avril 2005 par mail à l'adresse [enqueteep@isped.u-bordeaux2.fr](mailto:enqueteep@isped.u-bordeaux2.fr)

Type d'établissement :  Collège     Lycée     Lycée professionnel     EREA  
 Établissement :  public     privé sous contrat     privé hors contrat

Nom de l'établissement :      N° établissement      Ville :      Département :

Questionnaire rempli par (fonction) :...      .....

**Distribution gratuite (pour les élèves)**     Oui  Non **si oui, précisez ci-dessous :**

		<i>Facultatif</i>		
		Nbre de jours/ semaine (ou autre rythme )	Horaires	Commentaires
Chocolatine ou viennoiseries	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		h à h	
Pain	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		h à h	
Fruit	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		h à h	
Autres	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		h à h	

**Vente : au foyer des élèves**  **à la maison des lycéens**  **par l'Association sportive**   
**ou autre lieu**  : .....

		<i>Facultatif</i>
Heures d'ouverture :	h à h	<i>Commentaires (exemple : modalités de fonctionnement)</i>
et	h à h	
Chocolatine ou viennoiseries	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Barres chocolatées	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Boissons sucrées, Sodas	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Lait ou laitage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Pain	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Fruit	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Boisson chaude	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Autres	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Fontaine  Oui  Non

		<i>Facultatif</i>	
		Nombre	Commentaires
Lait	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>si oui, précisez le lieu :</i> - au restaurant scolaire <input type="checkbox"/> - autre <input type="checkbox"/>		<i>(exemple : précisez lait demi-écrémé, entier ou lieu ou le type de fontaine)</i>
Eau	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>si oui, précisez le lieu :</i> - au restaurant scolaire <input type="checkbox"/> - autre <input type="checkbox"/>		Fontaine à bouteille <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/> Fontaine à jet <input type="checkbox"/> Réfrigérée <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Robinets pour boisson hors des toilettes <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Autre commentaire :

Distributeurs automatiques  Oui  Non

Préciser le lieu et le nombre

		<i>Facultatif</i>	
		Nombre	Commentaires
Barres chocolatées	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Biscuits apéritifs salés	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Boissons sucrées, Sodas	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Eau	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Boisson chaude	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
potage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Autres	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

Distributeur automatique à proximité de l'établissement  Oui  Non

commentaires

Restauration rapide à proximité de l'établissement  Oui  Non

commentaires

Autres commentaires ou suggestions

## Annexe 3 :

Lettre du recteur du 8 mars 2005  
aux chefs d'établissement du  
second degré



Bordeaux, le 18 mars 2005

Le Recteur de l'Académie de Bordeaux  
Chancelier des Universités d'Aquitaine

à

Mesdames, Messieurs les chefs  
d'établissement  
S/C de Madame, Monsieur Inspecteur  
d'Académie  
Directeur des services départementaux de  
l'Education nationale

**Dominique ADO**  
Médecin conseiller technique

**Sylviane ATCHOARENA**  
Infirmière conseillère technique

Téléphone

05 57 57 38 00

Fax

05 57.57.87.03

Mél :

[Ce.medical@ac-bordeaux.fr](mailto:Ce.medical@ac-bordeaux.fr)

5, rue Joseph  
de Carayon-Latour  
BP 935  
33060 Bordeaux Cedex

**Objet : Programme "Nutrition, prévention et santé des enfants et adolescents en Aquitaine" – Enquêtes EPLE**

L'augmentation importante de la prévalence de l'obésité de l'enfant en fait un problème majeur de santé publique. L'interruption de l'augmentation de la prévalence de l'obésité chez l'enfant est un des objectifs du programme national nutrition santé (PNNS) (CF Circulaire N° 2003-210 du 1-12-2003 ; NOR : MENE0302706C ; RLR : 505-7 ; MEN-DESCO B4).

Le Programme "**Nutrition, prévention et santé des enfants et adolescents en Aquitaine**" proposé dans notre académie a comme objectif la mise en place d'actions sur ce thème en se basant sur les objectifs, les axes stratégiques et les outils du PNNS, de manière à améliorer le comportement des enfants en termes d'alimentation et d'activité physique et à stabiliser la prévalence de l'obésité.

Ce programme est mené de manière privilégiée en lien avec la mission de promotion de la santé de l'Académie de Bordeaux et associée de nombreux partenaires dont les principaux sont l'Assurance Maladie, l'ISPED (Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement de l'université de Bordeaux 2) et le réseau des CODES (comités départementaux d'éducation à la santé). Il comporte 3 volets :

1. mettre en place une approche globale de la **prévention de l'obésité de l'enfant**
2. **améliorer l'offre alimentaire dans l'enceinte scolaire** de manière adaptée aux différents cycles scolaires (collations en primaire, ventes d'aliments au collège et lycée) en prévoyant un accompagnement de ces actions
3. mener des **actions pédagogiques sur l'alimentation et l'activité physique** en direction des enfants, de leur famille et de leur entourage médical et éducatif.

.../...

Le « volet 2 » de ce programme prévoit de mettre en place des actions visant à améliorer l'offre alimentaire des produits vendus dans les EPLE, en particulier dans le cadre des foyers des élèves en diversifiant les aliments proposés, en allant dans le sens des repères de consommation du PNNS [eau (fontaine d'eau) – fruits – pain – produits laitiers].

Afin de pouvoir évaluer l'impact de ces actions et de les guider, un état des lieux initial est prévu dans un premier temps sous la forme d'une enquête sur l'offre alimentaire dans les EPLE.

Je vous prie de trouver ci-joint un questionnaire à renseigner dans ce cadre, qui devra être retourné par E-mail directement à l'ISPED à l'adresse suivante :

**ISPED**


Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement  
146 rue Léo Saignat Case 11 SMT  
33076 BORDEAUX cedex  
Tel : 05.57.57.15.17

Email : [enqueteEPL@isped.u-bordeaux2.fr](mailto:enqueteEPL@isped.u-bordeaux2.fr)

**avant le 25 avril 2005.**

Les résultats de cette enquête feront l'objet d'un rapport qui vous sera communiqué. Ils permettront de guider les modalités des actions visant à accompagner les recommandations académiques sur ce sujet dont je vous ferai part, dans les semaines qui viennent.

Je vous remercie de votre active collaboration dans le cadre de cet ambitieux programme de santé publique.



William MAROIS  
Recteur de l'Académie de Bordeaux  
Chancelier des universités d'Aquitaine

- PJ :résumé du programme "*Nutrition, prévention et santé des enfants et adolescents en Aquitaine*".
- Questionnaire « *enquête sur l'offre alimentaire dans les EPLE* »